

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE DE LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR

Par arrêté préfectoral en date du **6 AOUT 2014** une consultation du public est prévue à la mairie de La Chapelle Saint Sauveur, pendant une période de quatre semaines du 4 septembre 2014 au 2 octobre 2014 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par l'EARL DE LA CITÉ en vue de procéder à l'extension de l'élevage porcin en portant l'effectif total à 664 animaux équivalents porcs situé à La Chapelle Saint Sauveur, au lieu-dit « La Gaudinière ».

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 19 août 2014, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mise en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.pref.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de La Chapelle Saint Sauveur, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de La Chapelle Saint Sauveur, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (icpe-industrielles@loire-atlantique.pref.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 ou un arrêté préfectoral de refus.